

REGLEMENT INTERIEUR

Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation

Article 1 - Convocations

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires peuvent être adressées par courrier électronique ou postal.

Article 2 - Procurations

Les procurations de vote en assemblée générale sont soit manuscrites, soit électroniques (dans ce dernier cas pour être valides, elles doivent avoir été transmises simultanément à un membre présent et au Secrétaire Général).

Article 3 – Candidatures des membres à la Société

Les candidatures sont déposées sur le site. Le secrétariat administratif en vérifie la validité et prononce l'admission :

- Directement pour les membres titulaires et associés
- Sur avis et après validation par le Conseil d'Administration pour les membres émérites

Article 4 – Catégorie des membres

Trois catégories de membres sont identifiées dans les statuts de la SFNDT : titulaires, émérites (membres ayant rendu service à la SFNDT), associés.

Article 5 - Election au Conseil d'Administration

Seuls les membres titulaires à jour de cotisation peuvent voter et/ou être élus au Conseil d'Administration.

- L'élection se fait par voie électronique de façon anonyme
- Les membres du Conseil d'Administration seront renouvelés par tiers, tous les deux ans.
- La durée d'un mandat est de 6 ans. Les membres sortants sont rééligibles après un délai de 2 ans.
- Les membres du CA sont élus à la majorité simple par collège.

Article 6 : Nombre d'administrateurs pour chaque collège

- Collège des membres travaillant en hôpital universitaire : 12 membres
- Collège des membres travaillant en hôpital général : 8 membres
- Collège des membres travaillant en structure sans but lucratif : 6 membres
- Collège des membres libéraux : 6 membres
- Collège des membres travaillant en organisme de recherche : 2 membres
- Collège des membres Francophones : 4 membres

Les membres exerçant hors de France pourront être candidats soit dans le collège défini par leur exercice professionnel, soit dans le collège des membres Francophones.

Total : 38 membres

Article 7 : Invités permanents au CA

Sont invités permanents du Conseil d'Administration avec une voix consultative (ou à défaut leur représentant)

- Le rédacteur en chef du journal Néphrologie et Thérapeutique (N&T)
- Les Présidents de Commissions non élus du CA
- Le Président de la Société de Néphrologie Pédiatrique (SNP)
- Le Président de la Fondation du Rein
- Le Président du Club des Jeunes Néphrologues (CJN)
- Le Président du Registre de Dialyse Péritonéale de Langue Française (RDPLF)
- Le Président du Conseil National Professionnel de Néphrologie (CNPn)
- Le Président de l'Association pour la Pédagogie et la Formation Continue en Néphrologie (APFCn)
- Le Président du Collège Universitaire des Enseignants de Néphrologie (CUEN)
- Représentant de la SFNDT à l'International Society of Nephrology (ISN)
- Représentant de la SFNDT à l'European Renal Association (ERA)
- Des membres de la Société, non membres du CA, mais pouvant être chargés de missions par le CA ou le Bureau (cette disposition pourrait permettre de donner des responsabilités à de jeunes membres de la Société)
- Des représentants des différentes régions de la Francophonie (Amériques, Europe, Asie, Maghreb, Afrique Sub-Saharienne, Liban) en sus des membres élus.
- Le Président du Fonds De Dotation pour la Recherche en Santé Rénale (FDDRSR)

Article 8 - Les membres du Bureau :

Sont membres du Bureau, les personnes qui occupent le poste de :

- Président(e)
- Vice-président(e)
- Ancien président(e) pour une durée de 1 an après la fin de son mandat
- Secrétaire général(e) et Secrétaire général(e) adjoint(e),
- Trésorier(e) et Trésorier(e) adjoint
- Vice-président(e) dialyse
- Vice-président(e) transplantation

Les Vice-Présidents ou Vice-Président(e) dialyse et transplantation

Président respectivement les commissions de dialyse et de transplantation. Leur rôle est notamment d'appuyer l'action du Président de la SFNDT.

Ils doivent être élus à la vice-Présidence par les membres du CA.

Ils sont membres du Bureau.

Ils sont élus pour 2 ans, renouvelable 1 fois, à la majorité des voix par les membres du Conseil d'Administration.

Les candidats aux postes de Vice-Présidence dialyse et transplantation peuvent se manifester spontanément. Un appel à candidature est organisé quelques semaines avant le vote. Les candidats devront être membre du CA et fournir un mini CV et une lettre de motivation qui seront adressés aux membres votants avec la liste des candidatures.

A défaut de candidature spontanée d'un membre du CA, la commission dialyse ou transplantation peut proposer un de ses membres pour élection par le CA.

Les élections se déroulent à bulletin secret durant le conseil d'administration et peuvent s'organiser par voie électronique. Il est possible de donner procuration.

La présidence de la commission peut être déléguée à l'un de ses membres sur proposition du vice-Président. Le président délégué ne doit pas forcément être membre du CA.

Article 9 : Les Commissions

Le Conseil d'Administration peut susciter la création de Commissions chargées de différents thèmes.

L'existence de ces Commissions peut être temporaire ou définitive.

Trois commissions cliniques sont inscrites dans les statuts de la Société : la commission de néphrologie clinique, la commission de dialyse et la commission de transplantation (article 14 des statuts)

Les commissions transversales sont les suivantes :

- Recherche scientifique
- Epidémiologie et santé publique
- Pédagogie et formation continue
- Ethique
- Néphrologie solidaire
- Soins intensifs néphrologiques

Le fonctionnement des commissions doit se faire en accord avec le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration veille à ce que dans chaque commission soient représentés les différents modes d'exercice professionnel.

La SFNDT a constitué des groupes de travail l'évolution pourra éventuellement les transformer en Commission de plein droit sur décision du Conseil d'Administration

- Néphrologie verte
- Intelligence artificielle
- Femky
- Limitation et Arrêt de Traitement (LAT)

Les commissions ont les rôles suivants :

- Elles donnent des avis au Conseil d'Administration
- Elles peuvent alerter le Conseil d'Administration sur les sujets qui les concernent
- Elles remplissent leurs missions pour tous les aspects qui les concernent incluant la recherche, la formation, la communication, la diffusion d'informations, les recommandations de bonnes pratiques, l'organisation de symposia, l'organisation de sessions spécifiques, la sélection des résumés lors du congrès annuel et des événements scientifiques de la société
- Elles ont une visibilité spécifique sur le site internet de la société
- Elles peuvent lancer des protocoles de recherche

Les membres des Commissions sont :

- Cooptés à tout moment, pour 2 années renouvelables, parmi les membres de la Société qui sont intéressés par les travaux de la commission. Le nombre de membres de chaque commission est limité à 15, tous à jour de cotisation. Il est demandé à chaque membre d'être actif au niveau de la commission (lettre d'engagement SFNDT à télécharger).
- Au mois de septembre de l'année en cours, une présentation du fonctionnement de chaque commission est organisée, la Présidente ou le Président de la Commission fournit au Bureau la liste de ses membres avec la date d'entrée de chaque membre dans la commission, ainsi que les propositions de renouvellement qui sont validées par le Bureau.

Présidente ou Président de commission :

Chaque commission élit en son sein une Présidente ou un Président, pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois, au terme de nouvelles élections.

Les présidents des commissions dialyse et transplantation sont eux élus par les membres du CA.

Il est souhaité, mais non obligatoire que la Présidente ou le Président soit un membre du Conseil d'Administration de la SFNDT.

Les votes pour l'élection à la présidence d'une commission ont lieu à bulletin secret ou par voie électronique si nécessaire, et à la majorité absolue des membres, soit présents, soit ayant donné procuration.

Il est souhaité que :

- a) Chaque membre du CA fasse partie d'une commission et que les membres du CA soient répartis dans les différentes commissions
- b) Il est possible d'élire des secrétaires de commission pour épauler le travail des présidents.
- c) Chaque commission présente un rapport d'activité annuel.

Article 10 : Calendrier des réunions

A) Conseil d'Administration

Trois réunions annuelles du Conseil d'Administration sont prévues :

- Fin janvier / début février au siège social de Lyon
- Avril / mai au siège social de Lyon
- Début octobre, à l'occasion du congrès annuel de la Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation

Le CA peut se dérouler, suivant les circonstances, en visioconférence. Le quorum sera vérifié comme dans une réunion présentielle et un système de vote sera organisé pour les besoins de l'ordre du jour.

B) Bureau

Des réunions de bureau sont organisées à un rythme mensuel, ces réunions peuvent se dérouler en visio-conférence ou en présentiel.

C) Commissions

Il est souhaité que les commissions se réunissent au minimum 3 fois par an, dont une fois à l'occasion du congrès annuel de la SFNDT.

Les Commissions présentent leurs travaux et leurs actions une fois par an, à l'occasion des trois CA.

Un bilan annuel est organisé en septembre avec les présidents des commissions et le ou la Président(e) et le ou la Vice-Présidente de la SFNDT. Le but est de faire le point sur la composition et le fonctionnement de chaque commission.

D) Assemblée Générale

Elle a lieu durant le congrès annuel de la SFNDT une fois par an en octobre.

E) Partenaires

Elle est organisée au siège en présentiel de préférence ou en visio début février avec l'ensemble des partenaires industriels afin de faire le point sur notre collaboration évènements et en direct.

Article 11 : Frais engagés par les administrateurs

- Les frais de déplacement et d'hébergement, liés aux convocations à certaines réunions, sont pris en charge sur les bases suivantes :
 - ⊖ CA du mois de janvier/février et d'avril/mai : 200 € maximum par personne pour les frais de déplacement et d'hébergement (si nécessaire), remboursés sur justificatif pour les non locaux (hors région lyonnaise).
 - CA du mois d'octobre : non pris en charge
 - Réunions des commissions : non pris en charge
 - ⊖ Réunion annuelle avec les partenaires : 200 € maximum par personne pour les frais de déplacement et d'hébergement (si nécessaire), remboursés sur justificatif pour les non locaux (hors région lyonnaise)
- Les réunions :
 - en visio pour les réunions du Bureau et des Conseils d'Administration seront organisées par l'intermédiaire du secrétariat de la SFNDT à l'aide d'une appli spécifique avec laquelle la SFNDT a contractualisé un abonnement annuel forfaitaire.
 - Les autres réunions en visio type réunions des commissions ou des groupes de travail seront organisées directement par le ou la présidente avec ses propres moyens. Si toutefois cela n'est pas possible, le secrétariat de la SFNDT pourra mettre à disposition exceptionnellement son système de visio.
- Le remboursement de frais de déplacement pour certaines missions spécifiques exercées par les membres du CA, pourra être décidé par le Bureau ou le CA, dans la limite de :
 - 200 € pour les déplacements/hébergement en France
 - 1 000 € pour les déplacements/hébergement à l'étranger
- En cas de demande directe, provenant de la SFNDT, pour la représenter pour certaines missions spécifiques, le remboursement du déplacement pourra être décidé par le Bureau ou le CA et se faire en intégralité.
- Les demandes doivent être, au préalable, transmises au secrétariat pour avis du Bureau.

Toute personne qui prétend à un remboursement de frais devra être membre de la SFNDT et à jour de cotisation.

- Les frais de déplacement des membres du Comité de Pilotage du Congrès et du Forum seront pris en charge par le budget de l'évènement dans la limite de 200 € par participant, à l'occasion de la 1^{ère} réunion présentielle de mise en place du programme scientifique.
- Les frais de déplacement des membres du comité de relecture pour les abstracts du congrès ne sont pas pris en charge.
- Les frais de déplacement des membres du Bureau liés aux évènements organisés par la société (congrès et forum) seront pris en charge sur la base de : inscription à l'évènement, 200 € pour les frais de déplacement, hébergement sur la base de 3 nuits pour le congrès et 1 nuit pour le forum. Cette organisation se fera par l'intermédiaire du PCO sur le budget de l'évènement.

Article 12 : Sélection de la ville organisatrice du congrès annuel de la Société

La procédure suivante est proposée :

- Le bureau annonce lors du CA d'octobre les années disponibles (par exemple 1 à 4 années au-delà des 2 prochains congrès)
- Les équipes intéressées déclarent, par courrier ou mail, leur intention d'organiser le congrès au Président et au Secrétaire Général de la SFNDT avant le 28 février ; les équipes doivent faire porter

leur candidature sur deux ou trois années afin de laisser la possibilité à la Société de mettre les palais des congrès en concurrence et de choisir la meilleure offre tarifaire.

- L'agence PCO mandatée par la SFNDT vérifie les capacités d'accueil de la ville et du lieu, accès, hébergement, l'adéquation des moyens logistiques et les tarifs demandés sur plusieurs années.
- Les candidatures sont examinées par le Bureau et une décision est prise par vote du CA d'avril après présentation des deux meilleures offres retenues.

Un cahier des charges sur les détails de la procédure est disponible sur le site de la société. Les modalités de fonctionnement sont tenues à la disposition des présidents de congrès.

Article 13 : Organisation du congrès annuel de la Société

Les besoins pour l'organisation du congrès annuel sont détaillés dans l'annexe 1 (matrice du programme). La SFNDT confie l'organisation du congrès annuel à une Agence Professionnelle d'Organisation de Congrès.

Différentes sociétés sont mises en concurrence par l'intermédiaire d'un appel d'offres organisé par le Bureau de la SFNDT tous les 3 ou 4 ans selon les contrats établis. Cependant, si le PCO donne satisfaction, une prolongation du contrat par tacite reconduction peut être proposée par le CA sans recours à un appel d'offres.

En fonction des circonstances, le congrès pourra passer totalement ou en partie d'un mode présentiel à un mode dématérialisé. Si cela est matériellement possible, il doit être accessible en direct pour les collègues étrangers ou français ne pouvant se déplacer.

La mise en concurrence est organisée par le bureau au moins 12 à 18 mois avant l'échéance du contrat. Une fiche d'organisation à destination du Comité local du congrès est en ligne sur le site (annexe 3) : https://www.sfnDt.org/sites/www.sfnDt.org/files/medias/documents/1_cahier_des_charges_candidatures_congres_sfnDt_def.pdf

Article 14 : Candidatures pour le Forum de la SFNDT

Cette réunion se déroule chaque année au printemps dans une ville différente. Il n'y a pas d'appel d'offres spécifiques, ni d'échéancier pour l'organisation des Forum. Chaque membre adhérent peut se porter candidat pour organiser l'évènement dans sa ville. Les candidatures peuvent être proposées à n'importe quel moment, au moins deux ans avant la date de l'évènement. Elles seront présentées à l'occasion d'un conseil d'administration puis mises au vote. L'organisation se fait en étroite collaboration avec les membres du Bureau.

Article 15 : Organisation des partenariats commerciaux

La Société a un partenariat avec l'industrie pharmaceutique principalement à l'occasion du congrès annuel. Il repose sur différentes prestations telles que les locations de stands, l'organisation de symposia, le parrainage d'applications smartphone, les supports de sacs, encarts etc.

La Société souhaite poursuivre un partenariat avec l'industrie pharmaceutique également à l'année. Ce partenariat a été lancé en 2015 par les deux sociétés fondatrices. Il se fait sans intermédiaire, essentiellement par les membres du Bureau ou du Conseil d'Administration et par le secrétariat administratif de la SFNDT. L'industrie pharmaceutique peut aussi assurer son soutien à la SFNDT par des dons à son Fonds De Dotation Recherche en Santé Rénale.

Article 16 : Partenariat avec le FDD Recherche en Santé rénale

La SFNDT a créé un fonds de dotation en avril 2021. Le FDD a pour objectif de lever des fonds pour la recherche, de soutenir des grands projets en néphrologie et d'intensifier l'information du grand public sur les maladies rénales.

Article 17 : Partenariat avec la Fondation du Rein

La SFNDT a un partenariat avec la Fondation du Rein qui concerne l'information sur la maladie rénale, le soutien financier à la recherche clinique et fondamentale en néphrologie, dialyse et transplantation et l'organisation de la journée mondiale du rein.

Article 18 : Partenariat avec l'APFCn

La SFNDT collabore de façon étroite avec l'APFCn qui par convention réalise les missions de formation de sa commission pédagogie et formation. Le partenariat est officialisé via une convention en décembre 2023.

Article 19 : Partenariat avec le CNP

De par sa nature, le CNP permettra aux membres de la SFNDT de participer à la certification périodique et aux formations validantes pour leur parcours, qui seront proposées.

Article 20 : Partenariat avec les associations de patients

La SFNDT entretient et développe des relations étroites avec plusieurs Associations de Patients. Depuis 2019 un colloque « soignés /soignants » est organisée soit lors du congrès annuel, soit en visio conférence en étroite collaboration avec les responsables des associations de patients. Cette session est ouverte aux membres des associations et au grand public. Elle porte sur des thèmes généraux en lien avec l'actualité de l'année. Seuls des sujets portant sur des documents publiés ou au moins finalisés pourront être abordés dans cette session.

La SFNDT réalise également des webinaires réguliers avec les Associations de Patients, essentiellement durant la semaine du rein, et leur ouvre certains webinaires. La SFNDT fait participer les associations de patients à ses projets (exemple : livre blanc de la transplantation), lorsque cela est pertinent, dans l'esprit de la démocratie sanitaire.

Article 21 : Partenariat avec l'AFIDTN et l'ANFIPA

La SFNDT souhaite maintenir et développer son partenariat avec l'AFIDTN. Ce partenariat peut prendre plusieurs formes : formation, écriture de documents communs, prises de positions communes devant les autorités de santé françaises.

La SFNDT a aussi un partenariat avec l'Association Nationale des IPA depuis 2020, contractualisé en 2023, avec la réalisation de webinaires communs, la possibilité pour les IPA de présenter leurs projets pour l'attribution d'une bourse et de soumettre leurs travaux pour présentation de communications orales ou posters au congrès annuel de la SFNDT.

Article 22 : Partenariat avec les associations professionnelles de néphrologues sur le territoire français et francophone

La SFNDT souhaite proposer différents partenariats aux Associations « sœurs » (pour exemple SNP, CJN, ERA, ISN, AFRAN, SOSENDT, SODEMA...). Ces partenariats peuvent prendre l'aspect d'associations « abritées » par la société, respectant leur autonomie de fonctionnement.

Article 23 : Soutien à la recherche

La SFNDT soutient la recherche en néphrologie. Il est souhaitable de maintenir un soutien global à la recherche réparti harmonieusement entre néphrologie clinique, transplantation et dialyse.

Article 24 : Parrainages et publications

Toute publication ou parrainage de réunion ne peut être fait au nom de la Société qu'avec approbation du Bureau.

Le 22 décembre 2023

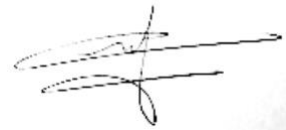
Le Président,
François VRTOVNIK



La Secrétaire Générale,
Fatouma TOURE



Le Vice-président,
Christophe MARIAT



ANNEXE 1 : MATRICE DU PROGRAMME DU CONGRES ANNUEL

PROGRAMME DU MARDI

	EUROPE	REINE-ELISABETH	SALLES DES FÊTES	CHARLES ROGIER	MOSANE 7/8/9
13h00 14h00	Accueil des participants du congrès / Ouverture de l'exposition et café d'accueil				
14h00 15h30	SESSION COMITÉ LOCAL 1 Recommandations internationales en néphrologie	SESSION SFNDT/ DGFn Advances in the management of CKD	ACTUALITÉS TRANSPLANTATION 1 Actualisation des recommandations sur le donneur vivant	SESSION ANFIPA / SFNDT	
<i>Changement de salle</i>					
15h45 16h30	CONFÉRENCE PLENIÈRE 1 : Génomique des pathologies complexes : utile ou futile ?				
16h30 17h00	Pause / visite de l'exposition				
17h00 18h30		SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM
18h45 19h30		SÉANCE INAUGURALE Cérémonie d'ouverture & cérémonie des médaillés			

PROGRAMME DU MERCREDI

	EUROPE	REINE-ELISABETH	SALLE DES FÊTES	CHARLES ROGIER	MOSANE 7/8/9	GRÉTRY	ZONE POSTERS	MOSANE 4	
07h15	Ouverture de l'accueil et de l'exposition								
07h30 08h30							Formation à la bibliographie		07h30 08h30
08h30 09h45	ACTUALITÉS NÉPHROLOGIE CLINIQUE 1 Le rein sous pression	COMITÉ LOCAL 2 Néphrologie, dialyse et environnement	ATELIER TRANSPLANTATION 2 Le patient que l'on hésite à proposer pour une greffe	ATELIER ÉPIDÉMIOLOGIE 1 Vivre sa vie avec une Maladie Rénales Chronique					08h30 09h45
<i>Changement de salle</i>									
10h00 10h45	CONFÉRENCE PLENIÈRE 2 République Démocratique du Congo : le monde du silence ou le règne de l'impunité								10h00 10h45
10h45 11h15	Pause / Visite de l'exposition								
11h15 12h30		COMMUNICATIONS ORALES Dialyse 1	COMMUNICATIONS ORALES Néphrologie 1	COMMUNICATIONS ORALES Transplantation 1	COMMUNICATIONS ORALES Recherche				11h15 12h30
12h30 12h45	Pause café congrès / Visite de l'exposition								
12h45 14h00		SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM			12h45 14h00
<i>Changement de salle</i>									
14h15 15h30		ACTUALITÉS NÉPHROLOGIE CLINIQUE 2 Néphropathies d'ict et d'ailleurs	Session CIN Une petite NeFRITE pour la route ?	ACTUALITÉS RECHERCHE Le rein chauffe Inflammation et rein			SESSION POSTERS COMMENTÉS Dialyse Néphrologie Épidémiologie Transplantation		14h15 15h30
15h30 16h00	Pause / Visite de l'exposition								
16h00 17h15	ACTUALITÉS NÉPHROLOGIE / DIALYSE / TRANSPLANTATION La nutrition à tous les stades	ATELIER DIALYSE 1 Le syndrome cardio-rénal du sujet traité par dialyse	ACTUALITÉS ÉTHIQUE Peut-on faire tomber l'interdit, fondateur de donner la mort ?	Session ORKID/SFNDT					16h00 17h15
17h15 18h45		SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM				17h15 18h45

PROGRAMME DU JEUDI

	EUROPE	REINE-ELISABETH	SALLE DES FÊTES	CHARLES ROGIER	MOSANE 7/8/9	GRÉTRY	ZONE POSTERS	MOSANE 4		
07h15	Ouverture de l'accueil et de l'exposition									07h15
07h30 08h30									Formation à la bibliographie	07h30 08h30
08h30 10h00	ACTUALITÉS NÉPHROLOGIE CLINIQUE 3 Le sexe (dans la MRC) pour les nuls	COMITÉ LOCAL 3 SFNDT/SRBML/SFBC : Néphrologie et Biologie Clinique : amis pour la vie !	ACTUALITÉS DIALYSE 2 L'ultrafiltration en dialyse péritonéale	ATELIER NÉPHROLOGIE & THÉRAPEUTIQUE est votre journal						08h30 10h00
Changement de salle										
10h00 10h45	CONFÉRENCE PLENIÈRE 3 : La vie au-delà du système solaire - de la science-fiction à la science									10h00 10h45
10h45 11h15	Pause / Visite de l'exposition									10h45 11h15
11h15 12h30		COMMUNICATIONS ORALES Dialyse 2	COMMUNICATIONS ORALES Néphrologie 2	COMMUNICATIONS ORALES Épidémiologie 2	COMMUNICATIONS ORALES Transplantation 2				11h15 12h30	
12h30 12h45	Pause / Visite de l'exposition									12h30 12h45
12h45 14h00		SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM			12h45 14h00	
14h00 14h15	Pause / Visite de l'exposition									14h00 14h15
14h15 15h30		FIRN / IRA Les maladies glomérulaires aiguës	ACTUALITÉS DIALYSE 3 Les toxines urémiques : quoi de neuf ?		ATELIER PATHOLOGIE RENALE Observations interactives		SESSION POSTERS COMMENTÉS Dialyse Néphrologie Recherche		14h15 15h30	
15h30 16h00	Pause / Visite de l'exposition									15h30 16h00
16h00 17h15		ACTUALITÉS DIALYSE 4 Actualités technologiques en dialyse	ACTUALITÉS TRANSPLANTATION 3 Le retour en dialyse	NÉPHROLOGIE SOLIDAIRE Le top des publications africaines	CONCOURS DES INTERNES				16h00 17h15	
17h15 18h45		SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM	SYMPOSIUM				17h15 18h45	


PROGRAMME DU VENDREDI

	REINE-ELISABETH	CHARLES ROGIER	GRÉTRY
08h00	Ouverture de l'accueil et de l'exposition		
08h30 09h00			ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SFNDT
09h00 10h15	ACTUALITÉS NÉPHROLOGIE CLINIQUE 4 SESSION COMMUNE SFC/SFNDT Rein et cœur : parlons-nous !	SESSION CKD-REIN	NÉPHROLOGIE VERTE Pour une hémodialyse éco-responsable : les principales actions du guide de la SFNDT
10h15 10h45	Pause / visite de l'exposition		
10h45 11h30	CONFÉRENCE PLENIÈRE 4 Une perspective historique de la transplantation rénale		
11h45 12h45	QUOI DE NEUF ?		
12h45 13h15	CONCLUSION DU CONGRES		

ANNEXE 2 : MATRICE DU PROGRAMME DU FORUM DE LA SFNDT

PROGRAMME DU JEUDI

	Accueil des participants et cocktail déjeunatoire	11 h 30
---	--	----------------

	SYMPOSIUM CSL VIFOR : Prurit du patient dialysé : partage d'expérience	13 h 00 - 14 h 00
---	---	--------------------------

13h00 - 13h20 Données d'accès précoce en France. Et quelle démarche de prise en charge du patient atteint de prurit associé à la MRC ? *Pierre Bataille, Boulogne-sur-Mer*

 10 minutes de discussion

13h30 - 13h50 Données d'accès précoce en Europe. *Guy Rastaker, Quincy-sous-Sénart*

 10 minutes de discussion

Session 1	Amylose AL et MGRS et amylose	14 h 00 - 16 h 00
------------------	--------------------------------------	--------------------------

Modérateurs : Léa DUFOUR NOURIGAT, *Nant*, Frank BRIDOUX, *Poitiers*

14h00 - 14h15 Les 17 ans du Centre National de Référence Maladies rares « Amylose AL et autres maladies à dépôts d'immunoglobulines monodonaies ». *Frank BRIDOUX, Poitiers*

 5 minutes de discussion

14h20 - 14h45 Diagnostic et prise en charge des MGRS en 2023. *Frank BRIDOUX, Poitiers*

 5 minutes de discussion

14h50 - 15h25 Diagnostic anatomopathologique - Les écueils *Isabelle BROCHERIOU, Paris*

 5 minutes de discussion

15h30 - 15h55 MGRS : progrès récents et stratégies futures *Virginie PASCAL, Limoges*

 5 minutes de discussion

	Pause café et visite de l'exposition	16 h 00 - 16 h 30
---	---	--------------------------

Session 2	Gammopathies monoclonales - Myélome et rein	16 h 30 - 18 h 00
------------------	--	--------------------------

Modérateurs : Fatouma TOURÉ, *Limoges*, Sébastien DELBES, *La Rochelle*

16h30 - 16h55 IRA du myélome : nouvelles données sur l'épuration des chaînes légères *Simo BELMOUAZ, Poitiers*

 5 minutes de discussion

17h00 - 17h25 Échanges plasmatiques dans les gammopathies monoclonales *Antoine HUART, Toulouse*

 5 minutes de discussion

17h30 - 18h Greffe rénale dans les MGRS et le myélome multiple *Estelle DESPORT, Poitiers*

 5 minutes de discussion

	Dîner du congrès (sur inscription uniquement)	20 h 00
---	--	----------------

PROGRAMME DU VENDREDI

	Accueil des participants	08h00
Session 3	Analyser, manager, gérer	08h30 - 10h35
Modérateurs : Cécile BACHELET-ROUSSEAU, <i>La Rochelle</i> , François VRTOVSNIK, <i>Paris</i>		
08h30 - 09h05 Analyser : Équité du soin dans un contexte contraint		Olivier LESIEUR, <i>La Rochelle</i>
	10 minutes de discussion	
09h15 - 09h55 Manager : Avec les collègues, comment éviter d'en voir de toutes les couleurs ?		Jacques SETEAU, <i>Niort</i>
09h55 - 10h20 Gérer : Comment traiter un conflit avec un patient ?		Arnaud STOLZ, <i>Emilie MOREL, Metz</i>
	15 minutes de discussion	
	Pause café et visite de l'exposition	10h35 - 11h
Session 4	Expliquer, former, s'organiser	11h00 - 12h30
Modérateurs : Luc FRIMAT, <i>Nancy</i> , Ludivine VIDELOUP, <i>Caen</i>		
11h00 - 11h25 Expliquer : Les mots pour présenter la DP / l'HD		Clémence BÉCHADE, <i>Caen</i>
	5 minutes de discussion	
11h30 - 11h55 Former : e-Education thérapeutique		Marion ALBOUY, <i>Poitiers</i>
	5 minutes de discussion	
12h00 - 12h25 S'organiser : Traitement conservateur – réseau ville hôpital		François GLOWACKI, <i>Lille</i>
	5 minutes de discussion	
	Fin du congrès	12h30